

CAHIERS DE SAMBRE ET MEUSE

Normes éditoriales

1. Typographie

- La revue est éditée en format Garamond sans interligne. Taille de la police :
 texte en 11,5
 légendes des photos en 11
 notes en bas de page en 9
- On utilisera toujours les guillemets à la française « », et on évitera l'usage des guillemets anglais (“ ”) ou allemands („ ”).
- Les guillemets internes utilisés à l'intérieur d'autres guillemets seront composés par les apostrophes (ex. : « Le 'soleil' brille »).
- L'usage de mettre un point et/ou un espace après chaque lettre tend à être abandonné (ex. : SNCF au lieu de S.N.C.F.).
- On utilisera les espaces insécables avant le point-virgule, les deux-points, le point d'interrogation, le point d'exclamation, le guillemet de fermeture et après le guillemet d'ouverture.
- On ne mettra pas d'espace avant une virgule et avant le point.
- On utilisera l'apostrophe en forme de virgule ' (l'usage de l'apostrophe prime ' est interdite).
- Les parenthèses et les crochets ne comportent intérieurement aucun blanc.
- Le tiret ne doit pas être confondu avec le trait d'union : – = tiret demi-cadratin ; - = trait d'union (qui sépare 2 mots ou 2 chiffres).
- Une ligature entre les lettres oe est demandée là où cela est requis : œ/Œ.
- On mettra des accents sur les majuscules : ainsi « ÉTAT » et « État », etc.
- Le soulignement est à proscrire et pourra être remplacé par des italiques.
- Mention des siècles : Les siècles sont à mentionner en petites capitales, pas en chiffres arabes, ni en grandes capitales. Le « e » sera suscrit après la mention du siècle.

2. Abréviations

§, §§ _____ paragraphe, paragraphes

1^{er}, 1^{re} _____ (et non 1^{ère})

2^e, 3^e _____ (et non 2^{ème} ou 3^{ème})

art. _____ article (à utiliser uniquement dans les parenthèses, et non dans le corps du texte)

cf. _____ confer (en caractères droits)

chap. _____ chapitre (et non ch.)

dir. _____ sous la direction de

éd. _____ édition / éditeur (= une personne)

Éd. _____ Édition(s) (= maison d'édition)
etc. _____ (et non etc....) (caractères droits)
f. _____ feuille
f^o _____ folio, folios
n. _____ note
n^o _____ numéro(s) (et non n^o [degré])
p. _____ page(s) (et non pp.)
p. ex. _____ par exemple
rééd. _____ réédition
spéc. _____ spécialement
s. / ss. _____ suivante, suivantes (à utiliser plutôt que sq. / sqq.)
trad. _____ traduction, traduit de
V., v. _____ Voir
vol. _____ volume
XX^e siècle _____ (et non XX^{ème} ou XX^o ou 20^è)

3. Citations

- Toutes les citations en langue française seront présentées en caractères normaux (pas d'italiques) ; les mots et citations en latin ou en langue étrangère se font en italique.
- Les citations de moins de 5 lignes seront intégrées dans le texte (entre guillemets français « »).
- Les citations de 5 lignes ou plus seront présentées avec un renforcement de 10 mm à gauche, sans guillemets, précédé d'un espacement de 6 points et suivi d'un espacement de 3 points.
- Le point sera toujours mis à l'extérieur des guillemets, sauf si la citation est introduite par deux points. Dans ce cas, on met une capitale initiale au premier mot de la citation et le point final se situera à l'intérieur des guillemets (ex : L'auteur nous dit : « Le soleil brille. » (Le point final ou son équivalent n'est jamais doublé).
- Les omissions ou les coupures sont à signaler par [...] en caractères droits.
- Les ajouts qui sont le fait des auteurs des articles seront placés entre crochets ([ajout]).

4. Notes en bas de page

- Les notes sont reprises au bas de chaque page ; elles peuvent être coupées et reportées à la page suivante si la mise en page le requiert.
- La numérotation des notes est continue et propre à chaque article.
- L'appel de note est accolé au mot référencé et est de même format que celui-ci ; il n'est jamais en italiques.

5. Références bibliographiques

A. Monographie :

Auteur :

- mentionner l'initiale du prénom de l'auteur, suivie du nom de l'auteur en petites capitales. Initiale du prénom et nom doivent être séparés par un espace insécable.
- Si la monographie compte deux auteurs, ceux-ci doivent être séparés par un « et », non par un tiret. Si la monographie compte trois auteurs, les noms des deux premiers auteurs seront séparés par une virgule, tandis que les noms des deuxième et troisième auteurs seront séparés par un « et ». Si plus de trois auteurs, mentionner le nom du premier d'entre eux, suivi par « *et al.* ».

Titre : titre complet de l'ouvrage en italique. Ne pas retranscrire tels quelles certaines fioritures qui se trouvent dans le titre (« & » devient « et », etc.).

Lieu d'édition :

- mentionner le lieu d'édition sous sa forme française (« London » devient « Londres », « Leuven » devient « Louvain », etc.).
- Si plusieurs lieux d'édition, séparer les mentions par un grand tiret (—). Il faut privilégier l'usage du grand tiret afin d'éviter toute confusion lorsque, parmi les lieux d'édition, l'un d'entre eux s'écrit déjà avec un petit tiret (exemple : [...] Louvain-la-Neuve—Bruxelles [...]).

Date d'édition : mentionner la date d'édition en chiffres arabes. Si l'édition s'est faite sur plusieurs années, séparer les années d'édition par un petit tiret (exemple : [...] Bruxelles, 1968-1970 [...]).

Pagination :

- uniquement usage du « p. ». L'usage du « pp. » est à proscrire.
- Les n° de pages sont à mentionner en chiffres arabes, sauf si on renvoie à une pagination en chiffres romains (par exemple, dans le cas d'une introduction à une édition scientifique). Dans ce cas, la mention des n° de pages doit se faire en chiffres romains.
- Le « p. » et le n° de page doivent être séparés par un espace insécable.

Nom de la collection : ne la mentionner que si l'auteur le juge vraiment indispensable.

Ne **pas** mentionner : maison d'édition.

Exemple : L. FELLER, *L'assassinat de Charles le Bon, comte de Flandre. 2 mars 1127*, Paris, 2012, p. 96-98.

B. Article dans une revue

Auteur de l'article : principes identiques à ceux suivis dans le cadre d'une monographie.

Titre de l'article :

- le titre de l'article est à mentionner entre guillemets (« »).
- Si le titre de l'article comprend une citation en langue étrangère, celle-ci sera indiquée en italique (exemple : [...] « Les *Miracula sancti Vincentii* (XII^e siècle). Exaltation des reliques, promotion du culte et défense des intérêts du chapitre » [...]).
- Si le titre de l'article comprend des mots entre guillemets, ces mots seront placés entre guillemets anglais (exemple : « [...] « La conversion du “marchand” cambrésien Wéribold et les courants spirituels de son temps (XII^e siècle) » [...]).

Titre de la revue : titre complet de la revue en italique. Le titre de la revue sera précédé de « dans ».

Tomaison :

- respecter les principes de la revue à laquelle on fait référence. Utiliser « t. » lorsque la revue procède par tomes. Utiliser « vol. » lorsque la revue procède par volumes. La tomaison est à indiquer en chiffres arabes.
- dans le cas particulier d'une revue qui n'indique pas de tomaison de manière classique, mais qui fait référence aux années d'existence de la revue (par exemple, *Annales. Économies, sociétés, civilisations*), on indiquera « X^e année ».

Date : si l'édition s'est faite sur plusieurs années, séparer les années d'édition par un petit tiret.

Pagination : uniquement usage du « p. ». L'usage du « pp. » est à proscrire. Les n^o de pages sont à mentionner en chiffres arabes.

Exemple : É. SABBE, « La réforme clunisienne dans le comté de Flandre au début du XII^e siècle », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 9, 1930, p. 121-138.

C. Contribution dans un volume collectif

Auteur de l'article : principes identiques à ceux suivis dans le cadre d'une monographie.

Titre de la contribution : consignes identiques à celles pour un article paru dans une revue.

Éditeurs scientifiques de l'ouvrage :

- les noms des éditeurs scientifiques seront précédés par « dans ». Pour le reste, principes identiques à ceux suivis dans le cadre d'une monographie.
- Si l'ouvrage est explicitement défini comme un ouvrage réalisé « sous la direction de », indiquer « (dir.) » après les noms des auteurs. Dans cas contraire, indiquer « (éd.) ».

Titre : titre complet de l'ouvrage en italique.

Date d'édition : si l'édition s'est faite sur plusieurs années, séparer les années d'édition par un petit tiret (exemple : [...] Bruxelles, 1968-1970 [...]).

Pagination : uniquement usage du « p. ». L'usage du « pp. » est à proscrire.

Nom de la collection : ne la mentionner que si l'auteur le juge vraiment indispensable.

Exemple : E. THOEN, « Le démarrage économique de la Flandre au Moyen Âge : le rôle de la campagne et des structures politiques (XI^e-XIII^e siècles). Hypothèses et voies de recherches », dans A. VERHULST et Y. MORIMOTO (éd.), *Économie rurale et économie urbaine au Moyen Âge*, Gand–Fukuoka, 1994, p. 165-184.

D. Renvois bibliographiques dans les notes

Lorsque plusieurs références bibliographiques seront citées dans une même note, elles seront séparées par un point virgule.

Les références bibliographiques seront indiquées de manière complète uniquement lors de leur première mention.

Si une référence bibliographique est citée dans la note immédiatement précédente, on utilisera *Ibid.* (pour *ibidem*), en italique, suivi du numéro de page uniquement si celui-ci diffère du précédent.

Exemple : *Ibid.*, p. 143.

Si deux références bibliographiques consécutives renvoient à deux ouvrages d'un même auteur, le nom de l'auteur sera abrégé par ID. (pour *idem*), en petites capitales, dans la deuxième référence.

Exemple : ID., *Les lendemains d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIX^e siècle*, Paris, 2003.

Si une même référence bibliographique est citée dans deux notes non consécutives, on indiquera le nom de l'auteur suivi des trois premiers mots du titre abrégé par des points de suspension (...). Pour les articles et contributions, les points de suspension seront placés à l'intérieur des guillemets. Le numéro de page sera indiqué si nécessaire.

Exemple : N. PETITEAU, *Les lendemains d'Empire...*, p. 101 ; E. THOEN, « Le démarrage économique... », p. 180.

6. Illustrations

- Les illustrations seront remises séparément du texte, avec mention de l'endroit où l'insertion est souhaitée.
- Les illustrations en couleurs seront privilégiées.

- Elles seront remises à la rédaction de préférence sous forme de fichier numérique dans un format courant (JPG ou JPEG, GIF ou PNG), sans aucun retraitement préalable de cadrage, couleurs, espace colorimétrique et sans compression.
- Elles seront d'une définition suffisante pour assurer un minimum de 300 dpi dans le format choisi pour l'impression. A titre indicatif, une photo reproduite dans un format de 13 x 9 cm exige un fichier de 1,6 MB et une photo en pleine page (13 x 20 cm) un fichier de 3,9 MB minimum.
- Les illustrations seront accompagnées d'une légende, titre auteur, origine et copyright éventuel. Les auteurs sont responsables du respect des droits intellectuels relatifs aux illustrations qu'ils communiquent.